



**Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020  
à 19h00, à la salle de spectacle de Saint-Aubin-Sauges**

**Ordre du jour :**

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020.
3. Correspondance.
4. Budget 2021.
  - a) Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 1'279'000.- pour divers investissements pour l'exercice 2021.
  - b) Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 187'000.- pour divers investissements concernant les routes.
  - c) Adoption du budget 2021.
5. Demande de crédit de CHF 125'000.- relative au changement d'une conduite d'eau potable au chemin des Moines à Gorgier.
6. Arrêté relatif à la prorogation de l'utilisation du fonds de fusion.
7. Rapport du Conseil communal relatif à la planification financière 2021-2024.
8. Informations du Conseil communal.
9. Résolutions, interpellations et questions écrites.

**M. Alain Perret**, président, ouvre la séance.

**1. Appel nominal**

*Excusés* : MM. J.-D. Alfter et O. Perrin (PLR).

Présents : 39 membres, la majorité est à 20.

**M. G. Bertschi** annonce que le président du Conseil communal, M. Alexandre Béguin, est absent pour raison de maladie.

**M. A. Perret** demande si une modification de l'ordre du jour est demandée.

**M. T. Egger** dit que le Conseil communal souhaite rajouter un point 4c à l'ordre du jour, concernant l'introduction d'une redevance pour l'usage accru du domaine public routier pour les conduites industrielles. Un rapport à ce sujet a été envoyé au législatif le 1<sup>er</sup> décembre accompagné des quatre arrêtés.

**M. J. Fehlbaum** rappelle l'envoi du rapport de la COFI la semaine dernière, qui évoquait de thématiser l'impôt foncier. Il n'y aura pas de modification de l'ordre du jour, puisque cela se fera par le biais d'un simple amendement au point 4d, adoption du budget 2021.

**M. Alain Perret** demande au Conseil général de se prononcer sur la modification de l'ordre du jour.

- **Soumise au vote, la modification est acceptée à l'unanimité.**

**M. A. Perret** donne lecture de l'ordre du jour modifié.

## **2. Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020**

Le procès-verbal est accepté après une correction demandée par M. F. Nussbaum. À la page 9, ligne 6, il doit être écrit « directoire » et non « directeur ».

## **3. Correspondance**

**M. M. Rognon** lit un courrier des habitants du quartier et des utilisateurs de la rue des Charrières, à Saint-Aubin, accompagné de 83 signatures. La lettre est annexée au présent procès-verbal.

## **4. Budget 2021**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

### **4a) Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 1'279'000.- pour divers investissements pour l'exercice 2021**

**M. Th. Pittet** annonce qu'une coquille a été relevée par M. A. Perret : il manque la classification par nature dans les documents qui ont été remis au législatif, et c'est à double que la classification fonctionnelle a été éditée lors de la compilation des documents. Le document manquant est distribué ce soir. Il s'en excuse.

Il donne des explications détaillées au moyen de quelques slides, de l'ébauche du budget à sa finalité. La base de départ est de CHF 1'400'000.-. À ceci s'ajoutent des variations dues à l'exercice politique, aux choix opérés par le Conseil général et le Conseil communal, des augmentations de charges au niveau salarial, au niveau des biens, services et marchandises, notamment liées à l'augmentation de l'accueil parascolaire.

Cela amène à un déficit de CHF 1'900'000.-. Au niveau de la fiscalité, un effet négatif en raison d'actes de défaut de biens, de dépenses liées à la crise sanitaire, laquelle impacte la fiscalité des personnes physiques. L'Etat a estimé que les pertes fiscales seraient de l'ordre de 5% en 2021. Par prudence ou par optimisme, le Conseil communal les a évaluées à 2% pour La Grande Béroche. La redevance du Groupe E a été recalculée suite à une erreur sur les prévisions pour 2020. Quelques dépenses en moins au niveau des syndicats, à prendre avec des pincettes puisqu'il s'agit de raisons d'effectifs, pour le Cercle scolaire notamment, qui varient d'une année à l'autre. La péréquation financière est également un peu plus élevée. À noter encore la somme de CHF 110'000.- qui est une quote-part reçue de l'Etat pour l'entretien de routes cantonales devenues communales.

Sans avoir encore réfléchi à ce qui allait être fait en 2021, le Conseil communal partait avec un budget négatif de CHF 2'250'000.-. C'est ce que le service des finances appelle le point zéro.

Le Conseil communal s'est rencontré à deux reprises, deux journées entières, pour tenter d'améliorer ce budget. Il estime que c'est réussi. Il démontre encore au rétroprojecteur les différents postes impactés par les économies. Une bonne gestion – il remercie M. Tamburini - a permis de ne pas avoir besoin de refaire des emprunts. Quant aux actes de défaut de

biens, s'ils péjorent les entrées, ils peuvent par un effet boomerang tout à coup se rajouter à la fiscalité, parfois plusieurs années après. Finalement, c'est un déficit de CHF 1'514'000.- qui est présenté aujourd'hui au lieu de CHF 2'250'000.-.

Le Conseil communal a cherché des pistes supplémentaires d'amélioration et en a trouvé. Ces pistes sont de la compétence du Conseil général et sont présentées comme des possibilités, le législatif a les cartes en mains pour les accepter ou non. Entre la création du budget et de son rapport et la séance de ce soir, il y a une différence puisque le Grand Conseil n'est pas entré en matière sur la modification de la taxe déchets.

M. Th. Pittet montre le détail de la planification financière pour les prochaines années, qui n'est pas très optimiste. On arrive à 3 millions de déficit en 2024. La commune peut se le permettre au vu de sa fortune, qui passerait de 24,8 millions en 2021 à un peu plus de 16 millions en 2024. Selon le frein à l'endettement et le taux d'endettement de la commune, on sera limités avec nos investissements si les exercices négatifs se poursuivent.

Il ne veut pas être alarmiste mais simplement rendre le Conseil général attentif. Si les dépenses peuvent être évaluées, il est plus difficile d'évaluer les rentrées fiscales. Si de nouvelles constructions sont prévues, on ne sait pas qui en seront les habitants. Si ce sont des familles, ce qui est un vœu de la commune, cela signifie qu'il y aura des charges supplémentaires également. Le Conseil communal a décidé de maintenir les montants actuels, selon les projections faites par le service des contributions.

Il propose de répondre aux questions selon l'avancée des débats, ainsi que les responsables des autres dicastères.

**M. B. Schumacher** demande comment le budget sera passé en revue, car le PLR déposera trois amendements et aura plusieurs questions à poser sur différents points.

**M. A. Perret** propose que le PLR annonce sur quels points il désire intervenir.

**M. B. Schumacher** dit qu'au point 2, le groupe PLR est surpris du montant de CHF 15'000.- pour le Closel, à l'encontre de ce qui a été présenté lors de la demande de crédit pour le changement du chauffage. Il n'y a pas de vision globale et le changement d'affectation devra faire l'objet d'une demande de crédit de CHF 75'000.-. Le groupe se pose la question : quoi d'autre à futur ? Cela aurait dû faire partie d'un rapport avec une vision sur l'affectation globale de ce bâtiment.

**M. T. Egger** rappelle que le Conseil général a accepté un crédit de CHF 190'000.- pour le chauffage. Il comprend la demande du PLR, mais il explique que la difficulté avec ce genre de bâtiment est que l'affectation trouvée par la suite, la ludothèque, est venue s'y greffer. L'idée qui avait été exposée était celle d'un musée, qui reste dans les esprits. L'installation de la ludothèque implique qu'on accueille des enfants. L'affectation du site est actuellement en zone de verdure. Le bâtiment était précédemment à usage d'habitation. Finalement, la commune a fait les travaux nécessaires pour garder le bien en état et le valoriser, pour CHF 190'000.-.

Dans le budget des investissements 2020, c'est la somme de CHF 550'000.- qui avait été inscrite, car on savait qu'à terme cela coûterait cher. Aucun plan du bâtiment n'étant à disposition, il faudra donc absolument des plans pour arriver à présenter une demande de permis de construire en relation avec un changement d'affectation. Pour cela, il faudra justifier de la mise à disposition d'un parking par exemple, qui seront les utilisateurs du bâtiment, combien, quels jours, etc. Toutes choses qui devront être définies.

Le Conseil communal expose de manière transparente les projets futurs, les CHF 15'000.- font partie de la demande de crédit globale, mais il reviendra ensuite certainement auprès du législatif avec une autre demande de crédit, qui fera l'objet d'un rapport. Un changement d'affectation, surtout si on accueille des enfants, demande d'importants travaux vu la vétusté du bâtiment.

**M. G. Bertschi** désire rappeler, au sujet de l'installation de la ludothèque, qu'elle devait quitter ses locaux à Saint-Aubin et qu'il fallait lui en trouver de nouveaux. La commune, via les subventions qu'elle verse à la ludothèque, payait sa location à Saint-Aubin. Cela coûtait

CHF 10'000.- par an. En la rapatriant au Closel, il n'y aura plus de location, donc économie annuelle de CHF 10'000.-.

**M. F. Del Rio** ajoute qu'il ne s'agit pas de changement d'affectation de la parcelle, mais uniquement des locaux.

**M. B. Schumacher** dit qu'au point 5, installation et remplacement de 4 horodateurs, le PLR propose un amendement pour le retrait de ce point, justifié comme suit :

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de la fusion, il a été constamment répété que les anciennes communes conserveraient leurs spécificités. S'il était déjà d'usage de taxer à Saint-Aubin et Vaumarcus, ce n'est pas le cas à Chez-le-Bart et à Bevaix. Pourquoi uniformiser aujourd'hui ? Au point 11 du crédit d'engagement de l'an dernier, nous avons accordé un crédit de CHF 50'000.- pour une étude supplémentaire sur le stationnement. Je vous rappelle que la précédente étude votée par notre autorité est de CHF 60'000.-, dont nous attendons les résultats. Elle suivait déjà les études de stationnement acceptées par l'ancienne commune de Bevaix, qui n'a pas encore généré des mesures bien visibles à notre connaissance. En matière de stationnement, on étudie beaucoup mais on ne solutionne rien. Nous avons donc à de multiples reprises mandaté des bureaux d'ingénieurs pour effectuer de coûteuses études de circulation, de parcage, de mobilité et là, sans attendre les résultats de ces études, sans les analyser, l'exécutif veut nous imposer des horodateurs supplémentaires. À quoi bon faire ces études si les mesures sont prises par l'exécutif sans consultation du législatif ? Taxer sans réfléchir, sans analyser la situation et les particularités des différents sites n'est pas une solution. Le groupe PLR demande le retrait de ce point et son renvoi en commission. »

**M. T. Egger** dit que le Conseil communal a pris note de cet amendement, mais il n'est pas bien positionné à titre personnel pour en parler, vu que M. Béguin est en charge de ce dossier. Mais, pour parler en son nom, il ajoute que c'était une proposition et qu'il souhaitait plutôt revenir auprès du législatif avec un rapport circonstancié, donnant ainsi le choix d'accepter ou non l'installation de ces horodateurs.

**M. F. Del Rio** ajoute que l'étude globale de trafic a été présentée à la commission de l'aménagement du territoire et des transports. Un complément de crédit a été voté l'an dernier, dans les petits crédits, pour l'étude d'un plan de stationnement. Cette étude n'est pas tout à fait terminée. Il croit savoir que M. Béguin a voulu anticiper certaines mesures en les inscrivant déjà au crédit. Comme l'a dit M. Egger, les prochaines autorités reviendront avec une proposition plus globale.

**M. J.-P. Charmillot** n'a pas plus d'informations.

**M. A. Allisson** dit qu'il avait interpellé le Conseil communal il y a environ deux ans sur cette question des horodateurs, puisqu'il n'y avait pas équité sur le plan de la commune. Il est favorable à la proposition de l'exécutif dans la mesure où, pour les déchets encombrants il y a eu équité alors que ce n'était pas le cas avant. Il est étonné de la remarque du PLR, alors qu'une enquête sur le stationnement et la circulation a été conduite. La situation n'est pas équitable sur le plan du territoire communal.

**M. T. Egger** ajoute que M. Béguin prévoyait non pas de le retirer mais de noter ce crédit « à voter » pour le prévoir dans le budget des investissements et non pas dans les petits crédits. Ce montant est donc retiré du crédit global de CHF 1'279'000.-.

- **Soumis au vote, l'amendement demandant le retrait de ce crédit de CHF 43'000.- est accepté par 19 oui contre 11 non et 8 abstentions.**

**M. B. Schumacher** relève le point 7 : les barrières au collège primaire de Gorgier, pour un montant de CHF 35'000.-.

« Combien de fois va-t-on revenir sur la sécurité de ce site ? Nous avons déjà fait de gros efforts pour cette rue. Son classement en zone rencontre 20 km/h, pose de pavés, de

ralentisseurs, de feux oranges clignotants, de triopans et aujourd'hui il s'agit de barrières. Si véritablement la situation est si dangereuse, et si les parents ne respectent pas la signalisation en place, il est temps de mandater nos agents de sécurité pour sévir. Tout comme il est indispensable de responsabiliser les enfants, mais surtout les parents. Le circuit de dépose autour du bâtiment parascolaire doit conduire à l'interdiction de déposer les enfants entre les deux collèges.

Il n'est tout simplement pas possible de bloquer la circulation sur la route de la montagne, 20 minutes avant le début des cours, 20 minutes durant les pauses, et 20 minutes en fin de cours. Imaginez la situation au village lorsqu'une machine agricole conjuguée avec un camion, qui font partie du trafic régulier de cette route, seront mobilisés. L'idée est certes louable pour un maximum de sécurité. Mais nous faisons là aussi le constat de l'échec complet de la zone 20. Réfléchissons à une vraie solution qui contente tous les acteurs de ce village.

Le groupe PLR demande le retrait de ce point et son renvoi en commission. »

**M. G. Bertschi** dit qu'il pourrait adhérer à l'idée émise à l'instant, mais il a toutefois un peu peur, car ce ne sont pas uniquement les parents qui sont en question, ainsi que le dépôt des enfants, mais toute la circulation plus rapide que nécessaire. Faudra-t-il attendre qu'il y ait un mort pour se décider à faire quelque chose ? Les enseignants réclament des mesures depuis des années, sans qu'on ait trouvé la situation idéale. On ne pourra pas dire : on n'était pas au courant, on ne savait pas. À son avis, la sécurité des enfants n'a pas de prix, même si on doit attendre 20 minutes devant une barrière fermée. Il rappelle qu'un itinéraire de contournement est possible, certes avec une route relativement étroite.

**M. Th. Rothen** dit qu'on entend deux thèses qui s'opposent, celle du trafic et celle de l'intérêt de certains véhicules de pouvoir passer à tout moment. Le plus grand danger est peut-être lorsque de gros engins agricoles passent au ras de la cour d'école. Avant de dépenser ces CHF 35'000.-, il y a peut-être des solutions alternatives pour tester cette solution. Sur chaque chantier, il existe des systèmes de feux rouges installés temporairement. Est-ce qu'une signalisation de ce type durant quelque temps pour examiner les conséquences qu'aurait une fermeture de ce tronçon pendant une récréation ne serait pas préférable à lancer une solution qui coûterait CHF 35'000.- et qui, au bout du compte, s'avérerait être un réel problème ? Il est d'avis de maintenir ce crédit dans la liste globale, et laisser le Conseil communal faire un test grandeur nature pour voir s'il vaut la peine d'aller plus loin.

- **Soumis au vote, l'amendement demandant la suppression du point 7, barrières au collège primaire de Gorgier pour un montant de CHF 35'000.-, est accepté par 18 oui contre 17 non et 4 abstentions.**

**M. B. Schumacher** fait remarquer, au point 25, contrôle de l'éclairage public, que ces contrôles sont une charge qui revient tous les 5 ans, pour l'éclairage de tous les villages. Le groupe PLR demande qu'à l'avenir cette charge figure au budget de fonctionnement et qu'un montant soit provisionné chaque année, cela permettrait un lissage sur les 5 ans. Il s'agit d'une remarque du groupe PLR.

**M. B. Schumacher** propose un dernier amendement, sur les points 39 et 40, installation de 3 tours à hirondelles et passage à faune.

« Cette demande est parfaitement louable, mais pas aujourd'hui. Comment pouvons-nous donner l'autorisation de dépenser CHF 50'000.- à notre exécutif pour des hirondelles et des salamandres. CHF 50'000.- qui proviennent des impôts payés par nos contribuables, vous comme moi. Comment sera perçue cette dépense par des familles qui ne touchent que 80% de leur revenu dû aux situations de RHT, que vont dire les restaurateurs qui n'ont plus de solution et qui manifestent dans la rue tant leur situation est désespérée ? Que vont penser celles et ceux qui ne savent pas quelle sera leur situation à la rentrée, tant les incertitudes règnent dans de nombreuses entreprises ? Il est bien clair que nous n'allons pas affecter ces CHF 50'000.- directement pour une aide quelconque ici ou là. Mais tout de même, évitons cette dépense aujourd'hui. Le PLR demande que cette dépense soit juste reportée à des jours meilleurs, d'où le dépôt d'un amendement pour retirer ces deux points. »

**M. T. Egger** rappelle que, le 8 juin dernier, le Conseil général a accepté à l'unanimité une motion du groupe Socialiste en faveur de projets nature au sein de La Grande Béroche. Et l'un des groupes ici présents avait souhaité vivement que les opérations prévues soient présentées au législatif avec une demande de crédit comme pour les investissements. Cela a été entendu et il n'y a aucune ligne budgétaire pour la protection de l'environnement. Par contre, il y a des investissements à hauteur de CHF 50'000.-, à quoi on peut ajouter, si on est optimiste et qu'on considère que cela concerne l'environnement, l'étang propriété du Closel pour CHF 6'000.- et la lutte contre la renouée du Japon, qui pourrait aussi être intégrés au budget de fonctionnement. On arrive à un montant de CHF 61'000.- et il rappelle que le montant des investissements prévus s'élève à CHF 13'680'000.-. Cela représente 0,44% des investissements de la commune, qui a pour slogan « Grandeur Nature ». Le Conseil communal estime que c'est la limite inférieure au niveau des investissements « nature ».

- **Soumis au vote, l'amendement demandant la suppression des points 39 et 40, installation de 3 tours à hirondelles et passage à faune, dénombre 17 oui, 17 non et 4 abstentions. Au vu de l'égalité des voix, le président A. Perret vote oui et c'est finalement l'amendement qui est accepté par 18 oui contre 17 non et 4 abstentions.**

Les deux crédits de CHF 25'000.- seront donc supprimés du crédit global.

**M. A. Perret** annonce, suite aux modifications, le retrait de CHF 131'000.- du crédit global des investissements, ce qui le porte à CHF 1'151'000.-.

**M. B. Schumacher** pose une question qui concerne le service forestier, soit la lutte contre la renouée du Japon, la taille des arbres au village et l'entretien du sentier pédestre des fougères. Ce dernier point est le seul qui indique qu'il est réalisé par le service forestier. Il désire savoir ce qui justifie ces crédits supplémentaires, puisque normalement ces travaux sont faits par le service forestier.

**M. T. Egger** répond que le service forestier est déficitaire chaque année. Les travaux réalisés par ce service sont imputés dans différents chapitres ou aux investissements. En l'occurrence, la lutte contre la renouée du Japon pourrait aussi être imputée au budget de fonctionnement et être identifiée comme protection de l'environnement. La taille d'arbres dans les zones de villages sont contrôlées par le service forestier, mais des professionnels doivent effectuer ce travail de grimpe. Quant à l'entretien du sentier des fougères, il rappelle qu'il existe de nombreux sentiers pédestres et qu'au niveau touristique, il n'existe aucun montant à disposition. C'est le service forestier qui offre ces prestations, en tout cas en partie.

**M. J.-C. Allisson** dit que le groupe Socialiste a étudié cette longue liste d'objets. Ces différents crédits touchent pratiquement tous les domaines communaux. Cette procédure évitera des passages devant les commissions ad-hoc et donnera plus de latitude à l'exécutif pour réaliser ces objets. D'autre part, ce crédit d'engagement a pris l'ascenseur par rapport à 2019, il était alors de CHF 863'000.-. Mais il faut souligner qu'il a permis de diminuer le déficit. Toutefois, le PS regrette que de petits projets inférieurs à CHF 10'000.- figurent dans ce crédit. D'après eux, certains sont plutôt de l'ordre de l'entretien. Ils sont conscients que ces objets ne seront pas tous réalisés en 2021, vu leur nombre, mais cet inventaire permet au Conseil communal de disposer d'une feuille de route pour les travaux à réaliser, ce qui est très bien pensé. Il remercie l'administration et le Conseil communal pour cet inventaire précis, muni de commentaires. Le groupe acceptera à l'unanimité ce crédit d'engagement modifié.

**M. M. Rognon** dit que le Groupement a parcouru avec grand intérêt les nombreux points constituant ce crédit d'engagement. Bien que les points de la liste présentent des montants de moindre importance, la somme finale reste tout de même élevée. En regard de la situation financière de la commune par le biais du budget 2021 et de la planification financière 2021-2024, il aurait été préférable de faire une priorisation des objets les plus urgents.

Pourtant, il n'est pas confortable de débattre de l'urgence de ces objets et d'opérer un tri, car ces derniers ont été peu traités au sein des commissions législatives, vu la situation sanitaire complexe. Le Groupement fait grandement confiance au Conseil communal et acceptera à l'unanimité ce crédit d'engagement.

**M. A. Peco** : « Le groupe des Verts a pris connaissance de la liste des travaux à entreprendre en 2021, présentée par le Conseil communal. Nous remercions ce dernier pour la clarté du document et pour l'attention portée à l'entretien des diverses infrastructures publiques. D'après nous, tous les points avaient raison de paraître dans ce crédit d'engagement, même ceux qui paraissent futiles aux yeux de certains. Néanmoins, cela nous rappelle pourquoi nous sommes en situation d'urgence climatique aujourd'hui. Le groupe des Verts est favorable à cette demande de crédit. Merci de votre attention. »

**M. B. Schumacher** dit que le groupe PLR acceptera cette demande de crédit à l'unanimité.

**M. M. Rognon** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 1'151'000.- est accepté à l'unanimité.**

#### **4b) Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 187'000.- pour divers investissements concernant les routes**

**M. T. Egger** dit que l'exécutif a déjà présenté l'an dernier ce genre de crédit, où un certain montant est sorti du budget de fonctionnement pour être identifié comme un investissement.

**M. J. Fehlbaum**, au nom de la commission financière, dit que cet investissement a été préavisé favorablement.

**Mme C. Muster** explique que la commission technique s'est entretenue par courrier et a accepté ce crédit à l'unanimité.

**Mme M. Kreis** dit que le groupe Socialiste acceptera cet arrêté.

**Mme Séverine Cattilaz-Jacot** dit que le groupe PLR acceptera cette demande à l'unanimité.

**M. A. Peco** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a pris connaissance de la liste des travaux à entreprendre sur les routes de la commune en 2021 et remercie le Conseil communal pour la clarté du document.

Cependant, nous observons que la demande de crédit est passée de CHF 100'000.- pour le budget 2020 à CHF 187'000.- pour le budget 2021, et nous espérons que ces investissements ne se répéteront pas trop souvent à futur, ou alors il faudra peut-être revoir le budget de fonctionnement de ces mêmes routes.

Nous invitons donc le Conseil communal à planifier ces travaux sur une durée plus longue, cinq ans par exemple, et à nous présenter ladite planification prochainement.

En ce qui concerne cette demande de crédit, vu que les travaux décrits dans le rapport semblent justifiés, le groupe des Verts y est favorable. Merci de votre attention. »

**M. J. Bergamin** dit que le Groupement acceptera ce crédit tel que présenté.

**M. Th. Rothen** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai donné un préavis positif à ce crédit tant à la COFI qu'à la COTEC. Ce soir, je suis plus dubitatif, car si en raison des moments troublés, des problèmes que pourraient rencontrer les familles de notre commune, on coupe le budget d'investissements pour des projets nature, mais qu'en est-il des routes ? Est-ce que ces familles qui n'ont pas de moyens ont besoin que ces revêtements soient renouvelés aussi vite que ça, on ne pourrait pas aussi surseoir à ce crédit-là ? Et à ne pas investir dans les routes. Je pense que certains dans cette salle n'imaginent pas cette solution,

car la route c'est quand même important. Alors que les salamandres ou les hirondelles, pas vraiment, on peut s'en passer. Effectivement. Mais on ne se passera pas de notre nature. Donc je refuserai à titre personnel ce crédit. »

M. M. Rognon donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 187'000.- pour divers investissements concernant les routes est accepté par 29 oui contre 3 non et 5 abstentions.**

#### **4c) Arrêté relatif à l'introduction d'une redevance pour l'usage accru du domaine public routier pour les conduites industrielles**

**M. T. Egger** dit que le Conseil communal propose une piste pour limiter le déficit, à savoir une piste proposée par le Conseil d'Etat pour compenser les fameuses pertes fiscales. Ceci sous la forme de quatre arrêtés portant sur l'eau potable, l'eau usée, le gaz et le chauffage à distance. Cela permettrait d'améliorer le résultat de CHF 120'146.- comme indiqué au sein du rapport. Il faut être conscient qu'il y a deux façons de calculer ce montant, soit l'eau potable et l'eau usée qui profitent d'une subtilité financière, et le CAD et le gaz, qui seront facturés directement aux entreprises. Le Conseil communal invite vivement le Conseil général à prendre ces quatre arrêtés en compte.

**M. J. Fehlbaum**, au nom de la commission financière, dit que la proposition a été avalisée à l'unanimité.

**M. F. Nussbaum** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement de LGB a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant les redevances liées à l'utilisation du domaine public routier. Cette démarche proposée par l'Etat a un effet de compensation suite aux diminutions des recettes pour la commune liées à la réforme fiscale. Afin de ne pas trop déséquilibrer les rentrées financières, le Groupement de LGB accepte les arrêtés proposés. Merci de votre attention. »

**Mme M. Tenot Nicati** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, un grand merci au conseiller communal en charge du dicastère y relatif, pour le rapport expliquant de façon claire la problématique évoquée.

Il semble logique d'appliquer cette redevance, d'autant plus si elle peut servir à alléger le déficit budgétaire.

Le groupe des Verts acceptera donc les arrêtés concernant l'introduction de cette redevance. En vous remerciant pour votre attention. »

**Mme A. Hessler-Wyser** dit que le groupe Socialiste acceptera la proposition du Conseil communal, suite aux discussions générales du parti lors de sa séance de préparation.

**M. J. Fehlbaum** annonce que le groupe PLR acceptera également cette proposition.

**M. M. Rognon** donne lecture des quatre arrêtés, l'un après l'autre.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'usage accru du domaine public routier pour les conduites industrielles et le prélèvement de la redevance pour les conduites d'eau potable est accepté par 37 oui et 1 abstention.**
- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'usage accru du domaine public routier pour les conduites industrielles et le prélèvement de la redevance pour les conduites d'eaux usées est accepté par 37 oui et 1 abstention.**

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'usage accru du domaine public routier pour les conduites industrielles et le prélèvement de la redevance pour le chauffage à distance est accepté par 36 oui et 2 abstentions.**
- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'usage accru du domaine public routier pour les conduites industrielles et le prélèvement de la redevance pour le gaz est accepté par 37 oui et 1 abstention.**

#### **4d) Adoption du budget 2021**

**M. Th. Pittet** ajoute, en complément de son introduction, qu'il faudra diminuer la somme initialement prévue de CHF 70'000.- correspondant aux horodateurs dans le chapitre trafic à environ CHF 40'000.- comme en 2019.

**M. J. Fehlbaum**, au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa 3<sup>ème</sup> séance de passage en revue du budget 2021 en novembre dernier, la commission financière a accepté à une courte majorité de 3 oui contre 2 non et 2 abstentions de proposer d'amender le budget actuellement présenté, et ceci par l'introduction de l'impôt foncier qui avait été refusé par notre autorité il y a une année.

Afin de simplifier la procédure, cette proposition se fera par un simple amendement, qui sera complété lors de la prochaine séance de Conseil général par le vote de l'arrêté y relatif, même si celui-ci devra être voté par les nouvelles autorités constituées. Ou pas.

Nous pensions qu'il était de notre devoir de thématiser ce sujet au vu non seulement du budget 2021, mais surtout de l'évolution ultérieure visible sur le PFT, le plan financier et des tâches, concocté par notre Conseil communal pour les années 2021 à 2024 et brièvement esquissé par notre ministre des finances tout à l'heure.

Pour le reste, la COFI a préavisé ce budget favorablement, quelle que soit l'issue du débat sur les mesures de réduction de déficit. Comme le disait Jacques Chirac, « la politique n'est pas seulement l'art du possible. Il est des moments où elle devient l'art de rendre possible ce qui est nécessaire ». »

Un amendement sera proposé par la COFI en fin de lecture du budget.

**M. A. Perret** passe le budget en revue, chapitre par chapitre.

**M. G. Bertschi** dit qu'il n'est pas très coutumier qu'un conseiller communal présente une demande d'amendement du budget, alors qu'il s'agit de son propre dicastère. Il s'agit de la page 17, rubrique 36120.07, Syndicat de l'Anneau d'athlétisme de Colombier. Les chiffres de ce syndicat, arrivés au mois d'octobre, ont servi de base au budget. À fin novembre, une erreur de calcul de leur part a été communiquée. Le montant réel s'élève à CHF 41'400.- au lieu de CHF 26'000.-. Il demande par conséquent que la correction soit faite.

**M. A. Perret** annonce une suspension de séance de dix minutes.

**M. Th. Rothen** dit que l'amendement fait partie intégrante du budget et de la discussion. Il propose que chaque groupe s'exprime sur ce budget, en connaissance de l'amendement, puis qu'on vote l'amendement et le budget.

**M. F. Nussbaum** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement de LGB propose un sous-amendement pour le taux de l'impôt foncier à 0,8‰. »

**M. Th. Pittet** dit qu'on ne peut pas voter un amendement sans voter l'arrêté derrière. Si l'amendement, quel que soit le taux, est accepté, il y aura ensuite l'arrêté à voter.

**Mme N. Vauthier** demande quel est le taux proposé par l'amendement ?

**M. A. Perret** confirme que le taux proposé dans l'amendement est à 1,6‰, celui du sous-amendement à 0,8‰.

- **Soumis au vote, le sous-amendement concernant un impôt foncier à un taux de 0,8‰ est accepté par 34 oui contre 1 non et 3 abstentions.**

Une interruption de séance de 5 minutes est demandée.

- **Soumis au vote, l'amendement concernant un impôt foncier à un taux de 0,8‰ est accepté par 26 oui contre 11 non et 1 abstention.**

**M. S. Tamburini** montre l'arrêté au rétroprojecteur et **M. M. Rognon** en donne lecture.

- **Soumis au vote, l'arrêté concernant l'introduction d'un impôt foncier à un taux de 0,8‰ est accepté par 30 oui contre 7 non et 1 abstention.**

**M. J. Fehlbaum** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la période actuelle et les incertitudes que la pandémie fait planer sur l'économie locale rendent de toute manière cette prévision budgétaire extrêmement aléatoire. Le PLR félicite le Conseil communal pour l'effort particulièrement important au niveau de l'exercice de maîtrise des charges d'exploitation. Les exemples donnés ce soir rassurent sur la faculté du Conseil communal de rechercher des économies.

Nous louons également ses efforts pour la volonté affichée de relancer la machine économique par le biais des nombreux investissements envisagés en 2021, même si les priorités définies n'ont pas totalement fait l'unanimité chez nous.

Par contre, il est de notre devoir de vous faire part de notre incompréhension vis-à-vis du traitement de la rémunération du personnel communal en ces temps de crise. Sachant que l'Indice Suisse des Prix à la Consommation (IPC) est négatif à plus de 1%, nous ne comprenons pas pourquoi l'exécutif a neutralisé celui-ci et en plus octroyé un échelon automatique à toutes celles et tous ceux qui peuvent y avoir droit dans le personnel communal. Nous comprenons l'intention de reconnaître l'effort particulier du personnel durant cette année très particulière, mais aurions favorablement accueilli cette proposition sous forme de prime spéciale plutôt que d'un échelon. Ainsi, la reconnaissance liée à 2020 serait restée dans les comptes de cette même année sans préteriter les exercices suivants qui seront peut-être encore plus critiqués économiquement.

Et nous aurions pu imaginer l'introduction d'un échelon supplémentaire seulement lorsque l'IPC redeviendrait positif.

En vertu de ce qui précède, le PLR s'abstiendra majoritairement sur le vote de ce budget en raison de l'introduction de l'impôt foncier. Merci de votre attention. »

**M. Th. Rothen** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a pris connaissance du budget 2021 présenté ce soir. Il tient avant toute chose à remercier le Conseil communal et l'administration communale du travail effectué. La volonté de nos autorités cantonales à rendre la fiscalité plus supportable et plus compétitive a une incidence négative sur nos finances communales depuis cette année 2020. Pour 2020, nous avons voté un budget équilibré uniquement grâce à une pirouette nous permettant de prélever à la réserve conjoncturelle le montant nécessaire à cela. Ainsi, l'effet de la diminution des rentrées fiscales était totalement annihilé. Notre Conseil a pu renoncer à des augmentations de charges ou d'impôt, captant en passant l'introduction de l'impôt foncier. Pour 2021, le budget présenté ce soir présente un déficit de plus de 1,5 million, maintenant réduit. Certes, ce montant peut apparaître supportable, notamment en regard des comptes 2019 qui présentaient, eux, un résultat exceptionnellement positif. Le Conseil communal présente à notre avis un budget aux dépenses raisonnables, sans excès, sans éléments inutiles. Pour reprendre un terme de l'un de nos conseillers communaux, il s'agit d'un budget bien essoré. Le résultat est même légèrement amélioré du fait que la charge de l'école s'inscrit à la baisse. Ne vous y trompez pas, un écolier ne coûte pas moins cher, mais temporairement La Grande Béroche a moins d'élèves, et Cortaillod paie une part plus grande du budget des Cerisiers. Avec tous les projets de constructions immobilières qui s'annoncent dans notre commune, la tendance pourrait rapidement s'inverser. De son côté, le coût de l'élève pourrait

– je devrais dire devrait – prendre l’ascenseur au vu des investissements votés par le Cercle scolaire.

Mesdames et Messieurs, ne nous trompons pas, la situation annoncée pour 2020 puis 2021 s’inscrit dans la durée. Pour vous en convaincre, il suffit de consulter le rapport du Conseil communal relatif à la planification des tâches 2021 – 2024, qui présentait 1,5 million de déficit en 2021, 2,1 millions en 2022, 2,8 millions en 2023, et enfin 3 millions en 2024. Ces chiffres sont évidemment à corriger au vu de l’acceptation d’un impôt foncier, même à un taux réduit. En conséquence de ces déficits potentiels, l’investissement devrait s’effondrer dès 2023, et nous n’aurons plus les moyens de poursuivre nos investissements au rythme souhaité. Et nous devons peut-être même faire des choix entre les investissements qui tous nous paraîtraient nécessaires.

Pour nous proposer ce budget, le Conseil communal a retenu plusieurs mesures d’économies, parmi lesquelles nous retenons essentiellement le fait d’avoir passé quelques dépenses ordinaires dans les crédits d’investissement, finalement de CHF 1’151’000.- dont nous avons débattu ce soir. Nous avons aussi relevé et admis la proposition du Conseil communal de prélever en 2021 25% de l’échelon octroyé aux collaborateurs de la commune au titre de contribution de solidarité. Cette mesure touchera modestement les collaborateurs et ne s’inscrira pas dans la durée. Aller au-delà de cette mesure-là générerait une situation bien trop inéquitable par rapport aux autres employés communaux que sont les enseignantes du Cercles scolaire, les collaborateurs du GSR et des syndicats intercommunaux auxquels nous participons. La réduction en dépenses et en recettes des abonnements journaliers CFF qui sont mis à disposition de la population tombent sous le sens. La demande est actuellement au plus bas et ne redémarrera que lentement en 2021. Il n’y a pas de raison de renouveler dans l’urgence des abonnements qui, sauf erreur de ma part, arrivent à échéance cet hiver.

Le Conseil communal nous propose également plusieurs pistes d’économies dont la commission financière a débattu. Nous n’en retiendrons finalement que deux, l’introduction de l’impôt foncier et l’utilisation d’une redevance sur l’utilisation du domaine public. Nos commissaires ont soutenu ces deux propositions. Le groupe Socialiste se réjouit que la commission financière n’ait pas retenu la possibilité de réduire les subventions Onde verte pour notre jeunesse. Cette prestation est appréciée et rencontre un réel succès. Elle marque clairement l’importance que nous donnons à la formation de notre jeunesse et doit être maintenue dans sa forme actuelle. Elle pourrait même être développée pour soutenir mieux encore les jeunes qui doivent se déplacer pour leur formation au-delà de Neuchâtel.

Je tiens, au nom du groupe Socialiste, à remercier l’assemblée à qui, il y a une année, nous avons proposé un impôt foncier à 1,5‰ puis à 0,8‰, les deux ayant été refusés. Ce soir, nous acceptons un taux à 0,8‰.

Nous sommes finalement satisfaits de cette situation et j’aimerais juste, pour commenter ce vote, citer la conclusion d’un article de M. Pedro Palomo, responsable des marchés à la Banque cantonale neuchâteloise, publiée dans Arcinfo : « Cette réforme fiscale vise donc à appuyer une politique de domiciliation dont l’efficacité permettra aux propriétaires fonciers de rentabiliser et valoriser convenablement leur patrimoine. Ils seront au final récompensés de leur contribution. »

On voit bien que certains analystes pensent que l’impôt foncier n’est pas quelque chose de pénalisant pour nos propriétaires fonciers, mais bien l’assurance qu’une commune se porte bien et veut offrir aux futurs locataires de ces immeubles des prestations à la hauteur pour que ces logements soient occupés et pas vides parce que la commune ne présente pas assez de prestations. Au final et compte tenu de l’amendement qui a été voté tout à l’heure, le groupe Socialiste acceptera volontiers ce budget. »

**M. F. Nussbaum**, pour le Groupement de LGB, dit que le budget tel que proposé sera accepté, malgré cette période difficile. Il remercie toutes les personnes qui ont travaillé à ce budget.

**Mme M. Tenot Nicati** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, tout d’abord, je tiens à remercier le Conseil communal dans son ensemble, qui a œuvré pour ce budget et proposé quelques pistes d’amélioration pour baisser son déficit.

Cependant, à la lecture de ce budget et du rapport de la commission financière, nous avons eu vraiment l'impression de n'avoir fait que du surplace depuis le 27 janvier dernier. C'était par contre prévisible, avec ou sans Covid-19.

Le mauvais rêve s'est répété à moitié, avec cette dernière séance de Conseil général dans sa composition actuelle. Et cette fois-ci, pas de possibilité de puiser dans le fonds de réserve conjoncturelle pour équilibrer à zéro un budget déficitaire.

Il restait, en gros, deux solutions, soit :

1. Accepter un impôt foncier déjà appliqué dans la plupart des communes du canton, certes avec quelques couacs pour sa mise en place, mais il suffit de quelques réajustements pour que le système fonctionne sans pénaliser celles et ceux qui ne devraient pas l'être.
2. Augmenter les impôts.

Le groupe des Verts était et est toujours contre cette dernière solution, tant et si bien que la première pouvait déjà baisser le déficit budgétaire d'un montant non négligeable de CHF 835'000.-, finalement de CHF 400'000.- à peu près, sans puiser dans les bourses de tous les contribuables de notre commune, je pense en particulier à celles et ceux qui ont déjà bien de la peine à nouer les deux bouts. Et surtout sans donner le mauvais signal par excellence, soit que moins de trois ans après sa naissance, La Grande Béroche doit augmenter ses impôts. Pour faire fuir de potentiels nouveaux habitants, rien de tel.

Nous ne disons pas que les propriétaires d'immeubles de rendement ont trop d'argent. Nous disons simplement que ce que rendent les immeubles est justement un revenu, donc que ce revenu peut être fiscalisé.

Accepter un déficit de CHF 1'515'000.- sous prétexte qu'il est inacceptable de voter oui pour un impôt foncier largement accepté, par ailleurs, dans la plupart des communes de notre canton, c'est cela qui aurait été inacceptable.

Vous l'aurez compris, le groupe des Verts acceptera ce budget, puisqu'il est moins déficitaire que prévu et qu'il a été amélioré par un semi-impôt foncier. En vous remerciant de votre attention. »

**M. M. Rognon** donne lecture de l'arrêté modifié par M. Tamburini.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif au budget 2021 modifié est accepté par 27 oui contre 1 non et 10 abstentions.**

**5. Demande de crédit de CHF 125'000.- relative au changement d'une conduite d'eau potable au chemin des Moines à Gorgier**

**M. T. Egger** explique que les travaux ont déjà été réalisés en partie, avec l'accord des commissions financière et technique en recourant à un crédit urgent.

**M. J. Fehlbaum** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en vertu de la procédure qui sied à ce genre de crédit urgent, la commission financière a été contactée et consultée par circulation et a donné à une très large majorité son assentiment à cet investissement. »

**Mme C. Muster** dit que la commission a juste été informée et n'a pas dû se prononcer.

**M. F. Nussbaum** dit que le Groupement de LGB a pris connaissance de cette demande de crédit pour réparer une conduite défectueuse tout en saisissant l'opportunité de corriger des faiblesses. Il remercie le Conseil communal pour ces travaux bénéfiques pour le développement futur en acceptant la demande de crédit.

**Mme S. Noirat** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts accepte ce crédit de CHF 125'000.-, car cette nouvelle conduite d'eau ainsi que la pose d'une

borne hydrante au chemin des Moines est une bonne idée et nous vous remercions pour l'initiative. »

**M. Hassan Assumani** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a étudié avec attention le rapport de cette demande de crédit de CHF 125'000.-. Pour notre parti, il s'agit bien évidemment d'une situation urgente pour ce quartier. Face à une urgence, il faut une action rapide et coordonnée. D'ailleurs, les travaux sont déjà en cours. Notre groupe remercie le conseiller communal pour sa réactivité d'action et approuve la demande de crédit à l'unanimité. Merci de votre attention. »

**M. J. Fehlbaum** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a accepté à l'unanimité ce crédit et remercie le conseiller communal absent ce soir pour sa réactivité sur ce dossier. »

**M. M. Rognon** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement et budgétaire supplémentaire de CHF 125'000.- relative à la construction d'une conduite d'eau potable et d'une borne hydrante au chemin des Moines à Chez-le-Bart est accepté à l'unanimité.**

## **6. Arrêté relatif à la prorogation de l'utilisation du fonds de fusion**

**M. Th. Pittet** précise que la fusion des six anciens villages a attiré de la part du canton une manne financière de 6,2 millions, dont 5 millions ont été gardés pour un projet fédérateur. Ils existent toujours, on ne les touche pas. L'arrêté proposé ce soir concerne le solde, soit 1,2 million, montant voté en 2017 avant l'entrée en force de la commune de La Grande Béroche et à disposition du Conseil communal. Il reste encore un peu d'argent sur ce montant et l'idée est de continuer à le dépenser en 2021 pour des éléments encore utiles pour terminer cette fusion. Il y a encore des dossiers hérités des anciennes communes qui nécessitent quelques investissements.

Il est intéressant d'accepter cette prorogation, car sinon l'excédent serait simplement versé à la fortune communale. Cela évitera aussi de puiser dans la fonctionnelle et de péjorer le budget 2021.

**M. O. Bovey**, au nom du parti Socialiste, remercie le Conseil communal pour l'utilisation très judicieuse de cette réserve jusqu'à ce jour et soutiendra cette prorogation par un vote à l'unanimité.

**Mme D. Vantaggio** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les Verts ont pris connaissance du rapport transmis par le Conseil communal et le remercie pour les explications données. Nous partageons l'avis des conseillers communaux sur le fait que la mise en œuvre d'une nouvelle commune ne peut pas être optimisée en deux ans. Nous acceptons donc cette modification, afin que le solde de la réserve soit utilisé à bon escient au vu des années difficiles qui nous attendent pour la prochaine législature. Merci de votre attention. »

**Mme S. Cattilaz-Jacot** dit que le groupe PLR acceptera cette demande à l'unanimité.

**M. Y. Guyot** annonce que le Groupement de LGB a bien étudié ce rapport et acceptera l'arrêté tel que présenté.

**M. M. Rognon** donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la prorogation de l'utilisation du fonds de fusion est accepté à l'unanimité.**

## **7. Rapport du Conseil communal relatif à la planification financière 2021 – 2024**

**M. Th. Pittet** ne reviendra pas sur ce rapport, les conseillers généraux en ayant déjà pris connaissance ; il a également été largement évoqué lors du traitement du budget.

**M. Th. Rothen** demande s'il serait possible de recevoir à l'occasion des chiffres actualisés suite aux décisions de ce soir.

**M. Th. Pittet** répond que ce sera fait volontiers.

**M. B. Schumacher** demande pourquoi aucun montant destiné aux STEP ne figure sur les quatre prochaines années. On sait que c'est un sujet « chaud » à venir, et il est surprenant que l'on n'investisse pas encore, ce sujet a déjà été abordé en commission technique. Qu'en ressort-il ?

**M. Th. Pittet** dit que M. Béguin serait plus à même de répondre à cette question. Mais il est évident que des investissements sur les STEP et sur la façon dont on va traiter les eaux usées à La Grande Béroche sont des questions qui vont venir prochainement sur le tapis. À priori, ce sera à partir de 2025 selon les discussions qui ont eu lieu, sauf si la situation devait s'accélérer ; il faudrait alors adapter la planification financière et tenir compte d'investissements et de frais avant 2025. La remarque de M. Schumacher était pertinente.

## **8. Informations du Conseil communal**

**M. G. Bertschi** annonce que les deux prochaines séances du Conseil général avec les nouvelles autorités ont été planifiées le 15 mars et le 21 juin 2021. Il est évident qu'entretemps de nouvelles séances supplémentaires et extraordinaires pourront être décidées.

**M. Th. Pittet** donne des informations concernant les bons de CHF 30.- offerts à la population, décision du Conseil général du mois de juin. Il s'est passé beaucoup de temps depuis et il est responsable de conduire ce projet. Entre quelques soucis techniques, l'organisation de son temps et la priorisation de différents dossiers, il a pris du retard dans la mise en place et l'envoi de ces bons. En octobre était prévu l'envoi définitif des bons, ensuite est venue la décision du Conseil fédéral de fermer une nouvelle fois les restaurants. Le Conseil communal a alors décidé de retarder cet envoi en vue de l'ouverture des restaurants, qui ouvrent cette semaine. Les commerçants, artisans et entreprises de la commune reçoivent cette semaine un courrier expliquant la procédure à suivre pour se faire rembourser par la commune lorsqu'ils recevront des bons en paiement. La semaine prochaine, en principe mardi, tous les habitants de La Grande Béroche recevront les bons dans leur boîte aux lettres.

Il présente ses excuses, ce dossier ayant dû être traité plus rapidement. Il espère qu'il ne lui en sera pas tenu rigueur.

### **1. Résolutions, interpellations et questions écrites**

**M. M. Ignoto (divers)** : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, d'ici lundi prochain, date de notre prochain Conseil général qui va voir la constitution des nouvelles autorités, en ces temps de pandémie, plusieurs d'entre nous risquent peut-être d'être absents-es. Avec la modification du règlement général de commune, notre Conseil a accepté de nommer des suppléantes et des suppléants. Nous tenons à rendre le Conseil communal et l'administration attentifs quant à ce nouveau fonctionnement et aux éventuels désagréments que cela pourrait engendrer la semaine prochaine, sachant également que les viennent-ensuite

prendront les places des conseillères générales et des conseillers généraux élus au Conseil communal. Merci de votre attention.

**M. M. Rognon** donne lecture d'une question écrite de M. B. Schumacher, groupe PLR:

« Salle de sport de Gorgier : la nouvelle salle de sport de Gorgier est toujours très attendue. Encore plus en cette période de crise où il est nécessaire d'avoir de la place pour faire du sport. Lors du Conseil général du 8 juin 2020, je vous faisais part de la même inquiétude. Satisfait de la réponse du conseiller communal M. Tom Egger, nous pouvions nous réjouir de l'annonce d'une demande de crédit en septembre avec un premier coup de pioche prévu au début de l'année prochaine (pv du 8 juin 2020).

Force est de constater qu'à ce jour rien ne se concrétise.

À quoi est-ce dû, ce contretemps de plusieurs mois ? Encore la faute au COVID ?

Le dossier avait-il été étudié depuis l'obtention de la sanction définitive reçue le 18 mars, avant de faire ces prédictions positives en juin ?

Ou s'agissait-il juste de temporiser une fois de plus ce dossier ?

Lorsque dans la planification financière l'on trouve une dépense de 2,34 millions encore prévue en 2023, nous sommes en droit de nous poser des questions sur la volonté réelle de notre exécutif pour faire aboutir cette construction rapidement.

Le législatif de Gorgier avait plébiscité cette réalisation en garantissant son financement en 2016, avant la fusion de notre grande commune.

Alors, Gorgier aura-t-il sa salle de Gym ?

Les décisions vont plus vite pour le Closel, pour le parascolaire, pour le foot, le port et j'en passe.

Se moque-t-on des habitants de Gorgier ?

Merci pour votre réponse que j'espère cette fois-ci honnête.

**M. T. Egger** dit qu'il faut se rendre compte que lorsqu'un permis de construire est arrivé à fin mars, cela signifie grosso-modo que pour un projet devisé à 5 millions, il y a environ le tiers qui a été réalisé. Il reste les deux tiers, et on n'est pas sans savoir que pour un tel montant il s'agit d'un gros projet pour la commune, qui est censée passer par les marchés publics.

Qui dit marchés publics dit forcément trois types de marchés. Ce qui a été fait dès la fin du mois de mars. Au milieu du mois d'avril, le Conseil communal a reçu un devis général de l'architecte mandaté par l'ancienne commune de Gorgier ; sur la base de ce devis, l'exécutif est parti sur une procédure sur invitation. Des juristes ont été consultés à ce niveau.

Lorsque le 8 juin il a annoncé que le projet avançait bon train, c'était sur cette base et sur la rédaction d'un cahier des charges clair, net et précis pour une procédure sur invitation. Une offre a été demandée à un architecte, offre estimée trop élevée, le Conseil communal ayant bien compris qu'il doit être peu dépensier et aller vite.

Ce qui a été annoncé le 8 juin n'était pas malhonnête mais entièrement honnête. Un cahier des charges a été rédigé sur cette base. Il met quiconque au défi de rédiger un cahier des charges pour une procédure sur invitation pour une salle de 5 millions. Ils ont essayé de le faire en interne avec leurs propres ressources, mais rapidement ils se sont rendu compte avec l'ingénieur communal et l'architecte-conseil que cette procédure pouvait leur être reprochée. On pourrait perdre beaucoup plus à futur en choisissant cette procédure. Une nouvelle procédure dite « ouverte » a été choisie. Deux à trois mois ont été perdus pour opérer une réflexion, qui les a menés à suivre la procédure non plus sur invitation mais sur marchés ouverts.

Plusieurs architectes ont été approchés, ce qui va à terme définir quel est l'architecte qui suivra tout le projet jusqu'à sa réalisation. C'est ainsi que fonctionne la procédure des marchés publics. Il a passé plusieurs semaines à joindre certains architectes pour qu'ils prennent en main ce dossier, et plusieurs ont décliné l'invitation, soit pour des questions de temps, soit pour sa complexité.

L'architecte qui a finalement été désigné a finalisé et envoyé le cahier des charges. Le marché public court. La publication officielle du marché a eu lieu le 4 décembre 2020. La date de signature du contrat est le 31 mars 2020. Ce sont les délais légaux. On ne peut pas

aller plus vite. Cela prend 4 mois pour choisir l'architecte qui va suivre le projet. Ensuite cet architecte doit se saisir du dossier, en faire les plans d'exécution et s'occuper de tous les appels d'offres. Il est impossible d'aller plus vite.

On avance bien sur ce projet, également en coulisses, et également en parallèle sur le projet de la salle de Bevaix.

**M. B. Schumacher** se déclare satisfait de la réponse de M. Egger.

**M. G. Bertschi** : « Merci Tom, tout cela pour vous dire que vous ne trouverez pas la salle de gymnastique de Bevaix sous le sapin de Noël cette année.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, la séance de ce soir est la dernière à laquelle je participe en tant que conseiller communal, après huit ans de fonction.

Tout d'abord cinq ans au service de la commune de Bevaix, puis trois ans à La Grande Béroche. Avant de tirer ma révérence, j'aimerais remercier toutes celles et ceux, dans les autorités actuelles et les autorités passées, qui m'ont accordé leur confiance dans les projets qui vous ont été soumis par mon intermédiaire.

Un grand merci à toutes celles et ceux, tous partis confondus, qui ont soutenu des projets tels que l'achat du Closel, la création d'un Centre médical ou encore une station de vélos en libre-service à Bevaix. Bien entendu, aussi et surtout merci pour votre soutien lors du processus de fusion. Merci encore pour votre adhésion à la restructuration du parascolaire et à celle des autorités du Cercle des Cerisiers. Merci pour votre compréhension et votre soutien à la réorganisation de l'administration communale lors de ces trois dernières années d'après fusion.

Je tiens également à remercier mon parti qui m'a soutenu en toute occasion pendant toutes ces années. Je vous quitte non seulement avec le sentiment du devoir accompli, mais aussi avec un souhait, celui que les futures autorités continuent à œuvrer pour le bien de cette belle commune.

En guise de clin d'œil de départ, et pour illustrer mon attachement à cette Grande Béroche « Grandeur Nature », je vous invite à visionner en première mondiale le film de présentation de notre commune que le Conseil communal a fait faire et qui pourra, je l'espère, donner envie d'y vivre et d'y mourir, mais le plus tard possible.

Un dernier merci pour votre attention ce soir et vive La Grande Béroche !

M. G. Bertschi est chaleureusement applaudi par l'assemblée et le film est projeté à l'écran.

**M. A. Perret** : « Mesdames, Messieurs, il m'incombe de clore cette dernière séance de cette législature hors norme. Je serai bref, comme demandé en début de séance.

Je tiens tout simplement à vous remercier pour votre engagement depuis les premiers pas de notre nouvelle commune. Après des années de législatif et d'exécutif, je vous quitte et je garderai des souvenirs inoubliables de nos séances et nos échanges.

Je vous souhaite de tout cœur, à vous et à vos proches, d'agréables fêtes de fin d'année, prenez soin de vous et de vos connaissances. Que l'année 2021 vous soit profitable en tous points, et oublions vite cette annus horribilis 2020. Je vous souhaite une bonne soirée et lève la séance.

Des cadeaux sont remis aux conseillers communaux sortants ainsi qu'aux membres du bureau du Conseil général, pour clore cette législature.

Séance levée à 23h10.

La rédactrice du procès-verbal

Anne Cosandier  
Adjointe au chancelier

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,  
Jean-Daniel Divernois

La secrétaire,  
Aïcha Hessler-Wyser

Saint-Aubin-Sauges, le 15 mars 2021

Les habitants du quartier et les utilisateurs  
de la rue des Charrières  
2024 Saint-Aubin

2024 Saint-Aubin, le 2 décembre 2020.

Au Président du Conseil Général  
de la Grande Béroche  
Rue de la Gare 4

2024 Saint-Aubin

Concerne : Circulation de la rue des Charrières et inconvénients de croisement sur ladite rue.

Messieurs les Conseillers,

Les habitants du quartier et les utilisateurs du chemin des Charrières n'ayant pas de nouvelles concernant son élargissement se permettent de vous demander qu'elles sont vos intentions.

Depuis nos interventions, la première au 06 septembre 2018, aucune intention afin de régler ce problème ne nous est apparue.

Nous sommes très étonnés de votre silence et constatons que les habitants du chemin des Charrières sont délaissés.

Les analyses effectuées par divers services cantonaux et, notamment le service des ponts et chaussées, mentionnent que cette route communale répond aux normes en vigueur. Nous, signataires, estimons qu'il y a eu une erreur d'appréciation concernant le fonctionnement normal d'une route reliant les villages de Saint-Aubin et Fresens et desservant en même temps le quartier des Charrières.

Malgré les affirmations du Conseil communal, nous n'avons pas encore la certitude que l'élargissement du chemin des Charrières sera réalisé du fait que cet objet n'a pas encore été présenté au Conseil général.

Nous espérons que votre autorité prenne conscience des désagréments journaliers que subissent les utilisateurs de ce chemin au gabarit insuffisant.

Nous nous permettons de faire parvenir cette correspondance à la présidence du conseil général pour information.

Nous souhaitons que le problème exposé ci-dessus soit résolu avant la construction des nouveaux bâtiments envisagés aux Charrières et à la réfection des deux blocs de la caisse de pensions de l'Etat.

Nous joignons à cette correspondance la liste des personnes habitant et utilisant le chemin des Charrières.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous présentons, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.



Annexe : listes des signataires de cette missive.

Pour toute correspondance, Léon Stauffer a été mandaté par les signataires pour toute réponse à ce courrier.

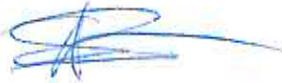
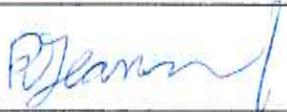
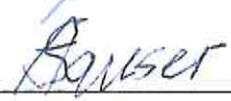
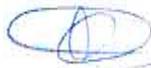
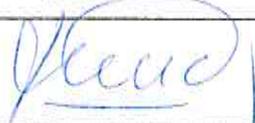
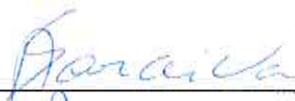
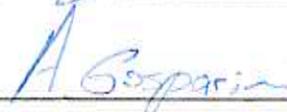
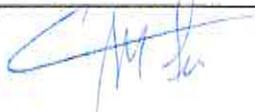
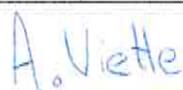
Adresse : Léon Stauffer  
Charrières 17b  
2024 Saint-Aubin

**RECOLTE DE SIGNATURES DES HABITANTS DES CHARRIERES ET DES UTILISATEURS DE LA ROUTE RELIANT SAINT-AUBIN A FRESENS.**

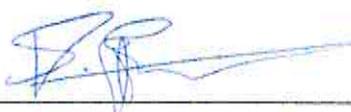
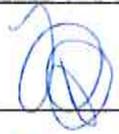
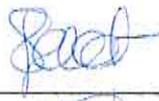
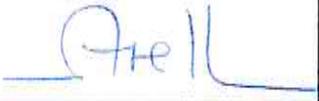
Nom	Prénom	Adresse	Signature
HUGUENIN	JEAN-MICHEL	CHARRIERE 22	J. Huguenin
Grandjean	Diane	Charrières 22	D. Grandjean
KREZDORN	Werner	Charrières 22	W. Krezdorn
Morel	Laurent	Charrières 22	L. Morel
Pahud	Ghislaine	Charrières 22	G. Pahud
Laroui	Marie-Claire	Charrières 22	M. C. Laroui
De Lise	Natalino	Charrières 22	N. De Lise
De Lise	Issette	Charrières	I. De Lise
Roulin	Marie-José	Charrières 22	M. J. Roulin
De Sousa	F. Antonio	Charrières 22	F. A. De Sousa
De Sousa	Auguste	Charrières 22	A. De Sousa
De Sousa	Rafael	11	R. De Sousa
Miranda	Jesus	Charrières 22	J. Miranda
De Silva Rodrigues	Arénio	Chemin des Charrières 22	A. Rodrigues
Charlebois	Nancy	Ch. des Charrières 22	N. Charlebois



**RECOLTE DE SIGNATURES DES HABITANTS DES CHARRIERES ET DES UTILISATEURS DE LA ROUTE RELIANT SAINT-AUBIN A FRESENS.**

Nom	Prénom	Adresse	Signature
Zuchlen	Stéphane	Charrières 20	
Jammomat	Robert	Chemin des Charrières 20	
Jammomat	Nicole	Charrières 20	
Sausser	Alain	Charrières 20	
Oller	Antonio	Charrières 20	
Peivida	Flore Marina	Charrières 20	
Mermott	Joann	11	
Bugner	Nicole	1	
Saracica	António	1 111	
Vieira	Cristina	1	
VIEIRA	Rui	11	
Gosparin	Alessio	Ch. des Charrières	
Di Paola	Anita	Ch. des Charrières	
Drendti Viette	Elise	ch. des Charrières 20	
Viette	Alicia	ch. des Charrières 20	

**RECOLTE DE SIGNATURES DES HABITANTS DES CHARRIERES ET DES UTILISATEURS DE LA ROUTE RELIANT SAINT-AUBIN A FRESENS.**

Nom	Prénom	Adresse	Signature
Epitoux	Florence	Lithard 18 2025 Chez-le-Bard	
Huguenin	Timothée	Rue des Prises 10 2023 Gorgier	
Faltan	Yves-Alain	Motier 5 2024 St-Aubin	
Barrand	Isablu	Fr-Borel 29 2016 Cortailhod	
Sanapo	Helanie	ch. de la Uy d'etra 11 2022 Bevaix	
Calame	Regis	Ch. de Fresens 5 2024 St-Aubin-Juys	
Roy	Céline	Reussière 4 2024 St-Aubin Sauges	
Bavaud	Aurore	Le Burkli 15 2019 Chamberlain	
Tura	Helena	Ruchelles 50 2017 Bevaix	
Jacot	Sonia	Château 902 2022 Bevaix	
Gulknacht	Séverine	Ch. de Fresens 5e	
Bonoli	Isabelle	Jandrea 10 2022 Bevaix	
Strebler	Muriel	Rose 7 2025 Chez-le-Bard	
Jaquet	Céline	Charcotte 12 2022 Bevaix	
de la Reussille	Simon	Petites Vignes 15	

Duval Anne 2022 Bevaix 3 rue. A. de Ch. A. Duval

Benes Lukas 2023 Colombien Rue Basse 11 Lukas Benes

Dweisin B. Clau 2022 Bevaix Crêt St-Taubel 7 Clau Dweisin









